



Personnels Techniques Avancement 2021 - Concours

La loi de Transformation de la Fonction publique (LTFP) adoptée en août 2019 modifie profondément le statut de la Fonction publique et les droits des agents. Elle s'attaque désormais aux procédures relatives à l'avancement/promotions.

Disparition des GT et CAPA : Concrètement ça veut dire quoi ?

Avec la disparition du Groupe de travail préparatoire qui étudiait les dossiers d'avancement, l'administration décidera seule avec un « collègue d'experts » de retenir ou pas les dossiers présentés, ce qui va encore accentuer l'avancement au mérite au détriment de critères plus objectifs comme l'ancienneté. **Aucune information sur le rang de classement et les critères retenus. Vous avez dit transparence ?**

Si l'avis des organisations syndicales qui étudiaient les dossiers était consultatif, elles établissaient également un classement et pouvaient, d'une année sur l'autre, avoir un historique des promotions ou des non-promotions, des candidatures déposées, et faire valoir leur point de vue à l'administration. Des dossiers donnaient lieu à discussion et les organisations syndicales pouvaient être entendues.

La CGT a toujours exprimé son hostilité à cette procédure d'avancement sur dossier et continuera à défendre un déroulement de carrière dans un corps linéaire sans barrage de grade et selon l'ancienneté.

La CGT a toujours milité pour la transparence. C'est la raison pour laquelle les élu.es de la CGT siégeant en CAPA transmettaient systématiquement à l'ensemble des personnels des compte-rendu commentés des instances et de leurs interventions.

Des promotions toujours faibles

L'année dernière encore, les possibilités de promotions pour l'académie étaient très faibles par exemple pour le passage de ATRF en ATRF P2 :

- 15 possibilités sur 115 agents promouvables en ATRF P2, dont seulement 2 pour les services académiques et les EPLE.
- 26 possibilités sur 341 agents promouvables en ATRF P1, dont seulement 10 pour les services académiques et EPLE (2 de moins qu'en 2019).

Il est donc essentiel de bien préparer votre dossier d'avancement. Vous pouvez nous contacter en cas de besoin pour constituer votre dossier et pour vous conseiller dans la rédaction de votre rapport d'activité.

Nous vous rappelons que, tous les ans, la CGT propose une formation sur la carrière ATRF et la rédaction du rapport d'activité. N'hésitez pas à vous inscrire l'année prochaine.

« Parole d'expert » ?

La disparition du rôle des élu.es CAPA est une vraie perte de démocratie pour les agents. Désormais les rectorats procéderont à un « examen collégial des dossiers », sans visibilité pour les organisations syndicales puisque la CAP ne se réunira plus.

Ce soi-disant examen collégial sans plus de précision sur sa composition et sa légitimité, n'est en pratique rien d'autre que l'instauration de la subjectivité et de la promotion au mérite.

Et sur Nantes c'est comment ?

L'Université de Nantes a lancé un appel à candidature pour choisir des experts, et des élu-es du personnel, pourtant forts de leur « expertise » ont postulé à la campagne de sélection dans la filière TRF et BIBASS et ont été écartés par l'administration !

La CGT a adressé un courrier au DRH pour obtenir des informations sur la mise en place de ces collèges d'experts pour les personnels travaillant en EPLE ou en services déconcentrés, sans obtenir de réponse à ce jour.

Au moins les CAPA permettaient à des représentants démocratiquement élus d'assurer ce rôle avec une volonté d'égalité de traitement.

Si l'administration a besoin d'experts pour examiner les dossiers des personnels elle peut faire des GT avec les élu-es paritaires en respectant la représentativité des syndicats.

Calendrier des candidatures au Tableau d'avancement

- Retour des dossiers le 12 mai à la DIPATE 3 pour les personnels des EPLE et services académiques
- Retour des dossiers le 9 juillet à la DIPATE 3 pour les personnels des établissements du supérieur, du CROUS, de CANOPE ou de l'IFCE de Saumur

Concours 2021

Ouverture 1er avril

Voici les dates d'inscription pour l'ensemble des concours (externe et interne) et des examens professionnels d'avancement de grade (IGR HC, TECH CS, TECH CE et ATRF P2) de la filière ITRF :

-ouverture des inscriptions du jeudi 01/04/2021 12h au jeudi 29/04/2021 12h.
Pensez à vous inscrire via le site WebITRF.

Contactez vos élu.es de la CGT Educ'Action

CAPA ATRF	Sylvie Moreau	Nadège Jouneau	sylvie.moreau0197@orange.fr nadegejouneau@gmail.com
-----------	---------------	----------------	--



Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

NomPrénom.....

Lieu de travail.....

Mail / Téléphone.....

Contact CGT Educ'Action Nantes : nantes@cqteduc.fr